APER
AU SOUTIEN DES CADRES | SUPPORTING MANAGERS

INFO-CADRE
Edition de septembre 2022

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Vous avez dit harcèlement psychologique ?

S'il est une expression allègrement galvaudée et utilisée à toutes les sauces c'est bien celle de harcèlement psychologique (HP) …Dans la mouvance des dénonciations diverses (ex : #metoo) qui ont cours depuis plusieurs années, l'expression sert de prétexte à toutes sortes de récriminations, pour tout autant de situations, mais particulièrement en relations de travail. On s'en sert pour accuser des supérieurs ou encore des collègues de travail, dans ce qui n'est souvent qu'un simple conflit interpersonnel mal interprété…Mais comme l'expression est dans l'air du temps et que c'est « tendance »…

Le réseau de la Santé de des Services Sociaux (RSSS) n'est pas exempt de ce phénomène, lequel s'est exacerbé durant la période pandémique. Les accusations fusent de toutes part, souvent fruit de frustrations d'employés ou de collègues insatisfaits de décisions prises par les gestionnaires à leur endroit. Se voir l'objet d'une plainte en HP peut avoir des effets dévastateurs pour un individu, qui peuvent parfois mener jusqu'à des problématiques de santé mentale à la limite!

L'on sent alors son monde s'écrouler et l'on ressent une immense solitude et un fort sentiment d'impuissance devant le processus qui semble une montagne inaccessible à gravir!

Se voulant proactive devant cette problématique affectant le quotidien des gestionnaires, l'APER a conçu, avec l'aide de la Commission des normes de l'équité et de la santé et sécurité au travail du Québec (CNESST) une formation, accessible à tous sur le site de l'APER, traitant spécifiquement de la problématique de HP en milieu de travail RSSS. L'on y démystifie ce qu'est le HP de ce qu'il n'est pas et surtout les critères qui permettent de valider si une plainte est recevable ou non, de même que le rôle du gestionnaire, de l'employé et de l'employeur au long du processus. C'est une véritable mine de renseignements, disponibles en français ou en anglais à votre choix, présentés de façon conviviale, en deux modules d'un total de 60 minutes, le tout selon votre horaire et vos disponibilités!

Rappelez-vous que si vous êtes l'objet d'une plainte en HP, vous n'êtes jamais seul! L'APER est là pour vous à un coup de fil au (514) 933-4118 et vous parlerez à une personne (et non une boîte vocale) dans les meilleurs délais. Nous sommes là pour vous accompagner pendant toutes les étapes. Rappelez-vous aussi que ce n'est pas parce que vous croyez ne pas faire de HP à l'endroit de vos subalternes ou collègues, que vous êtes nécessairement à l'abri d'une plainte potentielle… Comme le dit l'adage « Vaut toujours mieux prévenir que guérir »…

Bloquez votre agenda pour notre assemblée générale annuelle qui aura lieu le 27 octobre prochain.

Christian Samoisette
Président

LE MOT DE L'ÉQUIPE DE L'APER

Les nouveaux salaires sont là…enfin presque !

Nous avons reçu la circulaire du MSSS nous informant des nouveaux salaires des cadres qui prévoient un redressement des classes salariales et une rémunération additionnelle selon les balises suivantes :

Redressement salarial et rémunération additionnelle[1]

Les classes salariales et les taux de salaire sont redressés :

- pour la période allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 : 2 %;
- pour la période allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 : 2 %;
- pour la période allant du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 : 2 %.

Le redressement salarial doit être versé pour le personnel d'encadrement qui a été ou est à l'emploi de l'établissement depuis le 1er avril 2020. Le redressement du 1er avril de chaque année s'applique sur le salaire en vigueur le 31 mars précédent.

Une rémunération additionnelle :

- pour la période allant du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 : une rémunération additionnelle correspondant à 1 % du salaire reçu sera versée;
- pour la période allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 : une rémunération additionnelle correspondant à 1 % du salaire reçu sera versée.

La rémunération additionnelle doit être versée pour le personnel d'encadrement qui était à l'emploi de l'établissement pendant la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 et pendant la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021. Le salaire reçu durant les périodes visées inclut les sommes versées à l'égard des heures supplémentaires. Les autres gains tels les primes, allocations et montants forfaitaires sont exclus du traitement. La rémunération additionnelle n'est pas cotisable au régime de retraite.

Mise en application et paiement des augmentations

Les employeurs sont déjà en lien avec le fournisseur des systèmes de paie pour le calcul des redressements salariaux et des rémunérations additionnelles, mais il est pour le moment impossible d'avoir un échéancier d'application de ces nouveaux salaires.

Préparer votre dossier pour la vérification par l'APER :

1. **Un talon de paye pour le salaire actuel**
2. **Un talon de paye lorsque vous aurez reçu votre nouveau salaire**
3. **Le talon de paye lors du versement de la rémunération additionnelle (1% et 1%)**
4. **Le talon de paye lors du versement des rétroactivités**
5. **Vous faites parvenir le tout à association@aper.qc.ca / vous demandez d'ouvrir un dossier avec votre nom et numéro de cellulaire.**

---

[1] Issu de la circulaire 2012-016 (02.01.22.01) portant sur les conditions de travail des cadres et hors-cadre - directive.

FORMATIONS FAITES SUR MESURE POUR VOUS !

En collaboration avec la CNESST, l'APER a développé une formation spécialement pour les cadres du réseau de la santé et des services sociaux afin de vous éviter d'être victime d'une plainte abusive ou frivole à votre endroit.
Soyez informés et prévenus, c'est la meilleure protection.

Visionnez les capsules le plus rapidement possible, conseil de votre avocate de l'APER.

FRANÇAIS - Harcèlement, diversité et inclusion: des défis de gestion à votre portée!
https://aper.qc.ca/harcelement-diversite-et-inclusion/

Ou en cliquant sur l'image suivante :

FORMATIONS (WEBINAIRS) À VENIR : BLOQUER LES DATES À VOS AGENDAS
LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION SUIVRONT PAR COMMUNIQUÉS

Sujet	Date	Heure	Langue
Le RRPE	2022-09-15	12h à 13h	FR
The PPMP	2022-09-21	12 pm. to 1pm.	EN
REER ou CELI : Lequel choisir?	2022-12-06	12h à 13h	FR
RRSP or TFSA: Which is right for you?	2022-12-13	12 pm. to 1pm.	EN
Planification de la sécurité financière de la retraite (2h)	2022-11-01	19h à 21h	FR
Financial Security Planning for Retirement (2h)	2022-11-09	7 pm. to 9 pm.	EN
10 stratégies pour réussir sa vie financière	2022-10-05	12h à 13h	FR
10 strategies for a Successful Financial Life	2022-10-13	12 pm. to 1pm.	EN

Pourquoi votre assurance auto coûte-t-elle plus cher?

Voilà, une autre tâche rayée! Vous réglez des démarches ces jours-ci, comme renouveler votre assurance auto. Vous constatez que vous la paierez plus cher cette année : est-ce normal? Cherchons à comprendre ce qui se passe.

Un changement dans votre dossier

Le montant que vous payez pour votre assurance auto varie selon divers facteurs.

- Avez-vous changé de véhicule cette année? Son âge et son modèle entrent en ligne de compte.
- Vous roulez plus qu'avant. Par exemple, vous prenez désormais votre auto pour aller au bureau au lieu de faire du télétravail.
- Un nouveau conducteur s'ajoute à votre dossier.
- Vous avez fait une réclamation d'assurance auto. Les statistiques montrent que vous devenez alors plus à risque qu'un deuxième incident survienne dans les années suivantes.

Ces changements à votre dossier peuvent faire varier le prix que vous payez pour l'assurance auto.

Vous n'avez rien changé? D'autres facteurs externes l'influencent aussi.

Les changements climatiques

Les phénomènes météo extrêmes causent de plus en plus de sinistres chaque année. En voici qui pourraient vous amener à réclamer :

- grêle
- verglas
- vents violents
- pluies abondantes
- inondation
- conditions hivernales difficiles (comme une tempête de neige qui nuit à la visibilité)

Ces événements influencent la fréquence et le coût des réclamations en assurance – ce qui se reflète sur les prix.

Des pièces plus dispendieuses

La technologie dans les voitures se complexifie. Il devient donc plus dispendieux de réparer ou de remplacer certaines de leurs pièces :

- caméras de recul
- avertisseurs d'angle mort
- dispositifs automatiques de détection de la pression dans les pneus, etc.

Ces dépenses en hausse pèsent à leur tour sur le coût de l'assurance.

Les enjeux de main-d'œuvre (et de formation)

Refrain connu : la pénurie actuelle de main-d'œuvre touche divers secteurs.

Comme les salaires augmentent pour attirer des travailleurs, on paie les services d'une mécanicienne ou d'un carrossier plus cher – ce qui paraît sur la facture des réclamations.

La diversité des technologies utilisées dans les véhicules oblige aussi la main-d'œuvre à se spécialiser et à rester à jour. Les formations, à leur tour, influencent les coûts.

Chers, les sinistres! Les calculs le confirment : selon le Groupement des assureurs automobiles, le coût moyen des réclamations lors d'une collision a augmenté de 9,3 % de 2010 à 2020.

Une hausse qui s'explique

Quelle que soit la compagnie, votre assurance auto risque de coûter un peu plus cher que l'an passé. Les raisons qui expliquent cette hausse sont multiples.

Vous détenez heureusement une autre carte dans votre jeu : comparez les soumissions, et informez votre assureur des changements qui touchent votre dossier. Une bonne surprise vous attend peut-être!

beneva

Beneva désigne La Capitale assurances générales inc. en sa qualité d'assureur.
© 2021 Beneva. Tous droits réservés. MD Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce déposées et utilisés sous licence.

RÉSULTAT SEMESTRIEL DU RRPE

Comme vous le savez trop bien, le premier semestre de l'année 2022 a été marqué par la dégradation de l'environnement économique et géopolitique, particulièrement avec la guerre en Ukraine combinée au confinement sévère lié à la COVID en Chine qui ont contribué aux pressions inflationnistes au niveau de l'ensemble de la planète.

Dans ce contexte hors-norme, les banques centrales des différents pays tentent de contrôler l'inflation en accélérant le resserrement de leur politique monétaire par une hausse généralisée des taux d'intérêt ayant un impact majeur sur la performance des marchés obligataires et boursiers, ce qui ne s'était pas vue depuis plus de 50 ans.

Les rendements pour le fonds RRPE sont de (-9,0%) pour le premier semestre de 2022 avec une valeur de 5,9% sur une période de 5 ans et de 8,0% sur une période de 10 ans.

L'indice est de (-11,8%), ce qui fait que le fonds du RRPE a fait « moins pire » avec son (-9,0%).

Vous voulez avoir une meilleure de vos revenus de retraite? Vous voulez réfléchir et planifier votre deuxième carrière…consultez-nous, nous offrons le service de planification. Profitez aussi de l'occasion pour vous inscrire à une formation sur votre régime de retraite : le RRPE.

Le RRPE

Régime de retraite du personnel d'encadrement

15 septembre 2022
Heure : **12h à 13h**
Langue : **français**

Inscrivez-vous

Économisez sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs grâce à notre partenariat avec Beneva! Comparez, ça vaut le coup! Obtenez une soumission au beneva.ca/aper.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

27 OCTOBRE 2022

Le **jeudi 27 octobre 2027, dès 16h**, se tiendra l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'APER. Lors de cette assemblée, le conseil d'administration et l'équipe de l'APER vous présenteront les réalisations de la dernière année ainsi que les projets à venir. Une rencontre d'informations se tiendra à midi en anglais, le 27 octobre.

L'AGA se tiendra sur la plateforme **ZOOM**. Un avis de convocation officiel vous sera transmis prochainement ainsi qu'un formulaire électronique d'inscription.

Si vous avez de l'intérêt pour siéger au sein du conseil de l'APER, que vous avez des questionnements quant à la nature de cette implication, n'hésitez pas à communiquer avec la permanence de l'APER.

Soyez des nôtres le 27 octobre : plusieurs prix de participation seront tirés!